



# SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16/01/19** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

### Convocation et affichage : 11/01/2019

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Michel	MATHE	X				
Françoise	PAIN	X				X
Alain	FOLLAIN	X				
Françoise	RADENEN		X		Françoise PAIN	
Serge	MARCASSA	X				
Christine	LEVILLAIN			X		
François	CABOULET	X				
Laure	MATHE			X		
Philippe	DAGALLIER			X		
Laurence	BRAUN			X		
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU	X				
Sophie	LEFEBVRE	X				
Frédéric	VAUSSY		X		Jean AUBOURG	
Corinne	JOLLY		X			
François	GOHE		X			
Stéphanie	COUFOURIER	X				
Dany	MUEL	X				
Olivia	FERREIRA			X		
		10	4	5	1	1

### **OBJET :** VALIDATION DU PROJET DE FEUX TRICOLORES RD313

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet d'installation de feux tricolores avec système de vert récompense au niveau du passage piéton face à la pharmacie.

Considérant la sécurité des usagers,

Vu les devis reçus pour les travaux,

À cet effet, il propose donc la mise en place de 2 feux tricolores pour un montant de **27 612 € HT** par la société SAS DR.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police.

*M. François Caboulet demande le cout ;*

*M. Alain Follain précise que le montant est de 27 612€ HT. Le dossier pour obtenir la subvention doit être déposé avant le 31 janvier 2019. Cette subvention est de 40% du montant hors taxe.*

*M. Dany Muel demande qui en assurera la maintenance ?*

*M. Alain Follain indique que c'est la société DR qui le fera.*

*M. Michel Mathé précise que cette société s'occupe de la maintenance de l'éclairage public.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix Pour, 1 abstention et 0 contre :

- Approuve l'installation de feux tricolores devant la pharmacie par la société SAS DR pour un montant de 27 612 € HT ;
- Autorise la réfection du passage pour piétons ;
- Sollicite auprès du Département une subvention dans le cadre des amendes de police ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

La séance est levée à 18h45.